

N°05 du mercredi 16 septembre 2020

SECRETARIAT GENERAL

I. GERARD

Réunions de secteurs

- SECTEUR PAYS D'AIX

Lundi 21 septembre 2020 à 18H15

CROS de Cabriès
13480 Cabriès

- SECTEUR MARSEILLE -GARLABAN

Mardi 22 septembre 2020 à 18H15 lieu à confirmer

- SECTEUR ETANG DE BERRE

Mercredi 23 septembre 2020 à 18H15

A Châteauneuf les Martigues,
Complexe sportif de la Plaine des sports
Rn 568, Quartier La Palunette
13220 Châteauneuf-les-Martigues

- SECTEUR CRAU-ALPILLES

Jeudi 24 septembre 2020 à 18H15

Salle du Sapela 13
Gymnase St Côme
290 Chemin de Saint-Come,
13300 Salon-de-Provence

Afin de respecter au mieux les distanciations et gestes barrière, nous vous demandons d'être un seul représentant par club et de vous présenter avec un masque et votre stylo pour l'émargement.
Merci de votre compréhension.

MESURES SANITAIRES COVID

Rappel des consignes annoncées le 14 septembre 2020 par le Préfet de PACA pour les Bouches du Rhône

Établissements destinés à accueillir du public :

- la capacité d'accueil est limitée à 1000 personnes assises, sous réserve du respect du protocole sanitaire : occupation d'un siège sur deux ou éloignement d'un mètre minimum de chaque participant ou spectateur, distribution de gel hydro-alcoolique
- les buvettes et autres points de restauration debout seront interdits, notamment dans les enceintes sportives et à leurs abords immédiats
- les vestiaires des installations et équipements sportifs publics, à l'exception des piscines, sont fermés

Déclarations d'évènements de plus de 10 personnes en joignant un protocole sanitaire (modèle ci-joint)

	Dans toutes les communes du département	Dans les communes avec un taux d'incidence > 100 cas positifs pour 100 000 hab
Port du masque	Obligatoire - sur les marchés - aux abords des commerces et établissements scolaires (jusqu'à 50 m aux alentours) - dans les espaces extérieurs des zones commerciales - dans les espaces d'attente des transports en commun terrestre, fluvial ou maritime.	Obligatoire de 06h00 à 02h00 pour toute personne de onze ans ou plus, sur tout l de la commune
Stratégie de "testing" et "tracing"	Multiplication de structures de dépistage (y compris itinérantes) dans les lieux à forte concentration de population Prise en compte des patients prioritaires pour des tests de dépistage (file active) Poursuite de la campagne d'envoi de « bons de dépistage » aux 20-40 ans (CPAM) Redéploiement des équipes départementales de "tracing"	
Protection des personnes âgées	Encadrement strict des visites limitées à une par jour (deux personnes au maximum) dans les établissements d'hébergement collectif Activation des registres communaux et des mesures du plan canicule , en lien avec les collectivités, les CCAS et les CIAS (appels quotidiens, portage de repas) Test de dépistage préventif des nouveaux personnels et de ceux rentrés de congés	
Rassemblements	Annulation de "la fête des voisins" (18 septembre), des "journées européennes du patrimoine" (19 et 20 septembre) et de la foire de Marseille (25 septembre-5 octobre) Obligation de déclaration en préfecture ou sous-préfecture de tout évènement de + de 10 personnes en joignant impérativement un protocole sanitaire Interdiction de diffusion de musique amplifiée sur la voie publique susceptible de générer un rassemblement	Interdiction de tout évènement rassemblant + de 1000 personnes dans les lieux public

Source : <http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Actualites/Actualites/Mise-en-place-de-mesures-renforcees-pour-lutter-contre-le-Covid-19-dans-les-Bouches-du-Rhone>

A renvoyer à :

Communes de l'arrondissement d'Aix-en-Provence : sp-aix-securite@bouches-du-rhone.gouv.fr

Communes de l'arrondissement d'Arles : sp-arles-asl-polgen@bouches-du-rhone.gouv.fr

Communes de l'arrondissement d'Istres : sp-istres-cabinet@bouches-du-rhone.gouv.fr

Communes de l'arrondissement de Marseille : pref-magge@bouches-du-rhone.gouv.fr

Nous vous suggérons d'envoyer votre planning des entraînements accompagné de celui des week-ends des matchs à domicile en y **joignant le protocole sanitaire détaillé** que vous appliquez.

A envoyer aux adresses suivantes selon votre préfecture de rattachement.

COMMISSION DES OFFICIELS

B.THOMAS

DÉROGATIONS

Nous vous demandons de faire au plus vite vos dérogations afin que nous puissions désigner les arbitres sur vos rencontres pour ce week-end.

Les délais sont très courts, nous le savons mais nous comptons sur votre compréhension !

QUALIFICATION LICENCIE ETRANGER

Afin d'éviter toutes pénalités sportives soyez vigilants en ce qui concerne les titres de séjours des étrangers. Vous trouverez ci-dessus l'extrait du Règlement Général de la fédération sur ce point

Dans le cas où la durée du titre de séjour fourni ne correspond **toutefois** pas à la durée de la saison sportive, la qualification cessera à la date de fin de validité du titre de séjour.

Néanmoins la qualification pourra être prorogée si le licencié fournit tout document administratif attestant d'une situation régulière sur le territoire national, dans un délai de 15 jours suivant l'expiration de son précédent justificatif.

COMMISSION MINI BASKET**N.JAUBERT**SECTEUR ETANG**LUNDI 28 SEPTEMBRE 2020 A 18H30**

Espace associatif la buissonnière
Chemin des intimes
13118 Entressen

SECTEUR MARSEILLE GARLABAN**MARDI 29 SEPTEMBRE 2020 A 18H30**

Au comité
12 rue d'Arcole
13006 Marseille

SECTEUR AIX**JEUDI 1^{ER} OCTOBRE 2020 A 18H30**

ESPACE COMMERCIAL LA CROIX (magasin casino)
Salle Mistral
Meyreuil

SECTEUR CRAU ALPILLES**VENDREDI 2 OCTOBRE 2020 A 18H30**

Gymnase St Come
Salon de Provence

Afin de respecter au mieux les distanciations et gestes barrière, nous vous demandons d'être un seul représentant par club et de vous présenter avec un masque et votre stylo pour l'émargement.
Merci de votre compréhension.

**La Secrétaire Générale
Isabelle GERARD**